



from the nstu president

Are labour rights human rights?

From November 19 to 21 I had the opportunity to attend an international symposium in Ottawa called Labour Rights are Human Rights. It was organized by the National Union of Public and General Employees, Canadian Teachers' Federation (CTF), Canadian Police Association and the United Food and Commercial Workers Canada and represented over 800,000 Canadian workers. The symposium discussed how labour rights are a critical component of human rights, helping to protect and promote democracy as well as the social and economic well-being of citizens. Labour organizations and unions are the organizations that are recognized as advancing democratic rights and economic benefits to communities. It is often unions that advance health benefits, pensions, job security, ensure collective bargaining and the right to strike, and make workplaces safe and free from discrimination.

At the closing of the symposium on Friday, November 21, conference participants called on the federal government to respect international law and ratify International Labour Organization (ILO) conventions respecting workers' rights, coinciding with the 60th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights on December 10.

On the 60th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights, Education International, the world's largest international union federation, launched its *Trade Union Rights Manual*, a guide for union activists around the world (www.ei-ie.org/en/news/show.php?id=930&theme=rights&country=global).

According to the CTF website, the following provides an indication of Canada's track record on labour rights:

- In the past 26 years Canadians have seen a serious erosion of their right to organize into a union and engage in full and free collective bargaining.
- Federal and provincial governments in Canada passed 179 pieces of legislation since 1982 that have restricted, suspended or denied collective bargaining rights for Canadian workers.
- Canada now has one of the worst records of any western country in the promotion and protection of labour rights.
- Of the ILO's 188 Conventions, Canada has only ratified 30.
- Canada has only ratified three of the 30 ILO Conventions developed since 1982.
- Canada has ratified only five of the eight ILO core Conventions. We have yet to ratify Convention No. 29 - Forced Labour (1930), Convention No. 98 - Right to organize and Collective Bargaining (1949) and Convention No. 138 - Minimum Age (1973). For example, Alberta allows 12 year-old children to work, Saskatchewan is introducing a bill to allow children age 14 to work.

Today in Canada only 30 per cent of the workforce is unionized, with the public sector accounting for 72 per cent. If Canadians are to continue to expect a decent living wage and benefits unions must be encouraged.

On a more positive note, it should be noted that recently there has been some significant progress in Canada brought on by challenges from labour groups. Prior to a decision in June 2007 it was unclear whether union rights were protected by the freedom of association provided in the Canadian Charter of Rights and Freedoms. In a landmark ruling on June 8, 2007 from a challenge by the British Columbia Health Services and Support Union Canada, a decision was rendered by the Supreme Court of Canada that extended "constitutional protections to collective bargaining rights." It goes on to hold that "Recognizing that workers have the right to bargain collectively as part of their freedom to associate reaffirms the values of dignity, personal autonomy, equality and democracy that are inherent in the *Charter*."

Another example of progress, reported in the *Chronicle Herald* on December 10, 2008—*Saskatchewan Wal-Mart Unionized*—saw Wal-Mart employees in Weyburn Saskatchewan unionized after a four-year legal battle. Let's hope it remains open.

In British Columbia migrant farm labourers recently won the right to form a union. Although change is slow, hopefully it is coming. We must continue the fight for all governments to recognize the rights of its citizens to unionize and to negotiate collective agreements. Ultimately if we believe as a country that unions provide and support a better lifestyle for their members, then we should promote the belief that labour rights are indeed human rights!

Les droits du travail sont-ils des droits de la personne ?

Du 19 au 21 novembre, j'ai eu l'occasion d'assister à un symposium international à Ottawa intitulé *Les droits du travail sont des droits de la personne*. Ce symposium était organisé par le Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public, la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE), l'Association canadienne des policiers et l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce-Canada, représentant plus de 800 000 travailleurs canadiens. Le symposium a traité du fait que les droits du travail sont un aspect crucial des droits de la personne et contribuent à protéger et à promouvoir la démocratie ainsi que le bien-être économique et social des citoyens. Il est reconnu que les syndicats et les organisations ouvrières aident à promouvoir les droits démocratiques et à augmenter les avantages économiques pour les communautés. Ce sont souvent les syndicats qui permettent d'améliorer les prestations de santé, les pensions, la sécurité d'emploi et qui garantissent les négociations collectives et le droit de grève ainsi que la sécurité et la non-discrimination dans le milieu de travail.

Lors de la clôture du symposium, le vendredi 21 novembre, les participants à la conférence ont appelé le gouvernement fédéral à respecter le droit international et à ratifier les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les droits des travailleurs, pour marquer le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre.

À l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Internationale de l'éducation, qui est la plus importante fédération syndicale internationale au monde, a lancé son *Manuel des droits syndicaux*, guide destiné aux militants syndicaux du monde entier. (<http://www.ei-ie.org/fr/news/show.php?id=826&theme=rights&country=global>).

Selon le site Web de la FCE, les données suivantes fournissent une indication du bilan général du Canada en matière de droits du travail :

- Le droit d'association et de libre négociation collective des Canadiens s'est gravement érodé au cours des 26 dernières années.
- Depuis 1982, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux du Canada ont adopté 179 lois qui limitent, suspendent ou nient le droit de négociation collective des travailleurs canadiens.
- Le Canada affiche aujourd'hui l'un des pires bilans, parmi les pays occidentaux, en matière de promotion et de protection des droits des travailleurs.
- Sur les 188 conventions de l'OIT, le Canada n'en a ratifiées que trente.
- Le Canada n'a ratifié que trois conventions de l'OIT sur les trente qui ont été élaborées depuis 1982.
- Le Canada n'a ratifié que cinq des huit conventions fondamentales de l'OIT. Nous n'avons pas encore ratifié la Convention no 29 sur le travail forcé (1930), la Convention no 98 sur le droit d'association et de négociation collective (1949) et la Convention no 138 sur l'âge minimum (1973). Par exemple, l'Alberta permet à des enfants de 12 ans de travailler et la Saskatchewan a introduit un projet de loi permettant à des enfants âgés de 14 ans de travailler.

Aujourd'hui au Canada, seulement 30 % de la main-d'œuvre est syndiquée et le secteur public représente 72 % de la main-d'œuvre syndiquée. Si les Canadiens veulent continuer à recevoir un salaire vital et des avantages sociaux décentes, ils doivent encourager les syndicats.

Sur une note plus optimiste, il faut signaler que des progrès significatifs ont été faits récemment au Canada suite aux contestations des organisations syndicales. Avant la décision de juin 2007, on ne savait pas vraiment si les droits syndicaux étaient protégés par la liberté d'association stipulée dans la Charte canadienne des droits et libertés. Le 8 juin 2007, à partir d'une contestation de l'agent de négociation Health Services and Support de Colombie-Britannique, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement qui a fait date en élargissant la protection constitutionnelle aux droits de négociation collective. La décision stipule ce qui suit : « Reconnaître que le droit des travailleurs de négocier collectivement est inhérent à leur liberté d'association réaffirme les valeurs de dignité, d'autonomie de la personne, d'égalité et de démocratie, intrinsèques à la *Charte*. »

Un autre exemple de progrès a été signalé dans le *Chronicle Herald* du 10 décembre 2008. Les travailleurs de Wal-Mart, à Weyburn en Saskatchewan, ont été autorisés à constituer un syndicat après un litige juridique de quatre ans. Espérons que ce syndicat survivra.

En Colombie-Britannique, les ouvriers agricoles migrants ont récemment obtenu le droit de former un syndicat. Bien que l'évolution soit lente, elle semble être en cours. Nous devons continuer à lutter pour que tous les gouvernements reconnaissent les droits de leurs citoyens à se syndiquer et à négocier des conventions collectives. En fin de compte, si notre pays est convaincu que les syndicats apportent un meilleur niveau de vie à leurs membres, nous devrions promouvoir l'idée que les droits du travail sont effectivement des droits de la personne!